

Annexe : référencement des OFSA- ouverture PARCOURSUP

A destination des établissements d'accueil : Formation en apprentissage

Se connecter au site de gestion établissement (via *Mozilla Firefox*)
<https://gestion.parcoursup.fr>

Objectif :

- Mise à jour de l'offre de formation en apprentissage Parcoursup 2023 vers Parcoursup 2024

Calendrier : **Dès octobre 2023** puis tout au long de la procédure.

CONTACT des chargées de mission au SAIO :

<ul style="list-style-type: none">• Messagerie CONTACT depuis votre compte de gestion Parcoursup• Messagerie académique : ce.saio-postbac@ac-creteil.fr	<p>Par téléphone</p> <p>Martinel Maëva : 01.57.02.68.13 Iguerboudi Mélanie : 01.57.02.68.17 Dorol Anne-Sophie : 01.57.02.68.05</p>
--	---

Votre interlocuteur CARIF OREF IDF

Consultation et référencement DOKELIO

Site internet :

<https://www.intercariforef.org/>

- Référencement <https://dokelio-idf.fr/>
- Trouver son Carif Oref : <https://www.intercariforef.org/referencer-son-offre-de-formation>.

CONTACT (réservé aux organismes de formation et aux financeurs de formation)

les questions sur l'offre conventionnée : conventionne.dokelio@iledefrance.fr

les questions sur l'offre en apprentissage : apprentissage.dokelio@iledefrance.fr

Pour toutes autres questions : dokelio@iledefrance.fr

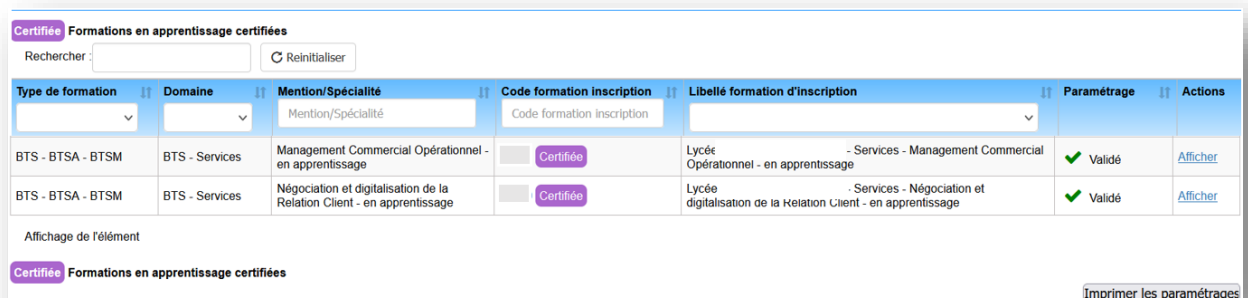
Migration automatique de l'offre de formation en apprentissage vers PARCOURSUP 2024

En vue de l'ouverture de la nouvelle plateforme 2024, nous vous invitons à procéder au référencement DOKELIO pour vos sessions "**rentrée 2024**" dès le mois d'octobre 2023.

Une mise à jour automatique du catalogue PARCOURSUP sera réalisée durant la première quinzaine de novembre 2023.

Le Service à Compétence Nationale PARCOURSUP se charge d'importer les données de référencement depuis les bases du réseau CARIF-OREF via le catalogue national de l'apprentissage.

A l'ouverture le 14 novembre 2023, vous pourrez vous assurer de la récupération des fiches formation en consultant la rubrique **PARAMETRAGE DES FORMATIONS** depuis votre site de gestion.



Type de formation	Domaine	Mention/Spécialité	Code formation inscription	Libellé formation d'inscription	Paramétrage	Actions
BTS - BTS - BTSM	BTS - Services	Management Commercial Opérationnel - en apprentissage	Certifiée	Lycée Opérationnel - Services - Management Commercial	Validé	Afficher
BTS - BTS - BTSM	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client - en apprentissage	Certifiée	Lycée digitalisation de la Relation Client - Services - Négociation et	Validé	Afficher

La présence du TAG « **Certifiée** » garantie que les données sont à jour sur DOKELIO et conformes aux attendus PARCOURSUP.

Après validation de votre paramétrage, la formation sera visible sur le catalogue PARCOURSUP 2024 par les candidats dès le 20 décembre 2023.

L'absence du TAG « **Certifiée** »

La fiche formation n'a pas été récupérée par le flux automatique (référencement tardif) et/ou la fiche formation a été classée comme étant *non réglementaire*. C'est pourquoi nous vous invitons à respecter le protocole suivant.

Protocole de référencement

Première étape : le CFA responsable de l'offre est invité à mettre à jour les données relatives à la formation (*fermeture de session, ouverture de session pour la rentrée 2024, changement de lieu de formation, informations de restructuration de CFA...*) auprès du CARIF-OREF de sa région.

<https://www.intercariforef.org/referencer-son-offre-de-formation>.

Le référencement sur DOKELIO doit satisfaire les informations suivantes :

- Un organisme ayant déclaré son activité à la DREETS.
- Une certification **Qualiopi** à jour.
- Un type de formation éligible et accessible aux bacheliers.
- Une habilitation à former.
- Un enregistrement RNCP **actif sur la période de formation déclarée**.
- Une durée de formation cohérente avec le niveau de diplôme visé.
- **Une session formation ouverte pour la rentrée 2024.**
- **La déclaration de l'année d'entrée en apprentissage.**

Deuxième étape : Le CFA doit vérifier la présence de son offre sur le catalogue DOKELIO Sa visibilité indique qu'elle a été validée et diffusée sur le catalogue régional (Cf [FAQ DOKELIO](#)) et qu'elle sera basculée sur le catalogue national.

Lien catalogue région : [catalogue intercariforef](#)

Troisième étape : l'offre de formation doit être présente sur le catalogue national apprentissage et satisfaire les conditions précédentes.

Le CFA ou l'établissement porteur de l'offre sur PARCOURSUP doit vérifier que **toutes les mentions attendues sont renseignées dans la fiche formation présente dans le catalogue national de l'apprentissage**

Lien catalogue national : <https://catalogue-apprentissage.intercariforef.org/>

Si une donnée est indiquée « *non renseignée* », alors la fiche formation sera considérée comme *non réglementaire*. **Elle ne sera pas importée vers PARCOURSUP.**

Ces trois étapes sont les conditions indispensables pour permettre la récupération automatique de vos offres de formations vers PARCOURSUP 2024.
--